

ASSEMBLÉE NATIONALE12 mai 2023

REFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 249

présenté par
Mme Panonacle

ARTICLE 8 QUINQUIES

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« 4° Dans le cas mentionné au 8° du même article L. 134-6, de l’exploitant de l’établissement Seveso. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination par rapport à l’insertion à l’article des exploitations classées Seveso.